FORVM GEOPOLITICA
Independent Commentary on a Fractured World



Coup d'État en Pologne

Face aux conséquences de leur politique, les élites européennes ne trouvent plus de réponses conformes à l'État de droit. D'où des dérives illégales, voire un coup d'État, comme récemment en Pologne.

René Zittlau

jeu. 05 nov. 2026 10 min de lecture

Introduction

L'Europe s'enfonce de plus en plus dans des processus politiques, économiques et sociaux qui, il y a encore quelques années, étaient perçus en Europe occidentale comme des conséquences « normales » de la vie de pays d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine. Ainsi, ces dernières semaines, en France, en Italie, en Espagne et en Allemagne – la liste n'est pas exhaustive –, on a pu observer des actes de saccage dont la brutalité a été un véritable choc pour de nombreux citoyens. Les élites

politiques se sont empressées d'en rechercher les causes partout, sauf dans leur propre manière de faire de la politique, totalement déconnectée de la volonté du peuple. La faute a été imputée à tous les autres : aux migrants, aux clans, aux casseurs, aux radicaux de gauche, aux radicaux de droite et – sans oublier – à la Russie. …

Il va sans dire que ce genre d'analyse ne tient pas la route face à un bilan honnête de la situation. L'Europe traverse depuis des années une crise gigantesque qui a désormais touché tous les domaines de la vie.

Des décisions politiques irréfléchies ont conduit à des crises politiques. Celles-ci ont inévitablement entraîné un effondrement économique sans précédent depuis 1945. Le responsable était et reste, qui l'eût cru, Poutine. C'est lui qui a guidé la main du chancelier Scholz pour fermer le gazoduc Nord Stream. Sans parler des autres attaques « hybrides » contre l'Occident pacifique de l'OTAN et de l'UE.

Le passage de la quantité à une nouvelle qualité

La négation permanente des causes bien connues des crises entraîne inévitablement leur aggravation. En Pologne, un nouveau niveau de crise, jusqu'alors inconnu, vient d'être atteint. Les événements entourant la Cour constitutionnelle polonaise ne doivent toutefois pas être considérés isolément, car la Pologne joue un rôle central dans les projets des dirigeants de l'UE. Ces événements s'inscrivent dans le cadre d'une aggravation dramatique de la crise politique à l'échelle de l'UE et ont atteint à Varsovie une nouvelle dimension.

Dans certains médias occidentaux, on parle parfois d'un « coup d'État », comme ici ou ici. Les guillemets visent davantage à souligner le caractère improbable d'une telle évolution qu'à être perçus comme une citation. Une analyse critique et objective des événements en Pologne devrait toutefois au moins mettre en parallèle la définition d'un coup d'État et les faits, ce qui est systématiquement omis.

> *« Un* **putsch** *ou* **coup d'État** *(souvent en français coup d'État [ˌkudeˈta]) est une action illégale, généralement violente et inattendue, menée par des membres de l'armée ou d'organisations paramilitaires et/ou un groupe de politiciens dans le but de prendre le pouvoir dans l'État ou de le conserver. »*
>
> WIKIPÉDIA.

En a-t-il été ainsi en Pologne ? Pourquoi quelqu'un ferait-il cela ? Qui aurait intérêt à cela ?

Récapitulons. Le 30 octobre 2026, la juge constitutionnelle polonaise Anna Korwin-Piętowska a imposé au président de la Cour constitutionnelle, Bogdan Święczkowski, une suspension immédiate de ses fonctions pour une durée d'un mois. Elle a ordonné la même mesure à l'encontre du vice-président Bartłomiej Sochański et s'est autoproclamée nouvelle présidente. En somme, la subordonnée a déclaré ses supérieurs destitués.

D'après ce que l'on sait, elle a agi sur ordre du Premier ministre Donald Tusk.

Or, un Premier ministre polonais ne dispose d'aucune compétence pour une telle ingérence. L'action de Tusk était donc illégale, ou, comme le décrit la définition ci-dessus, « illicite ».

Pour faire respecter son ordre et soutenir Anna Korwin-Piętowska, le Premier ministre Tusk a mobilisé la police contre la Cour constitutionnelle. Il a donc utilisé son pouvoir pour déployer des troupes armées contre un organe constitutionnel. Son action répondait ainsi à un autre critère de la définition : « … action généralement violente et inattendue menée par des membres de l'armée ou d'organisations paramilitaires… ».

Donald Tusk avait-il également pour « … objectif de prendre le pouvoir au sein de l'État ou de le conserver pour lui-même » ?

Tous les événements décrits se sont déroulés pendant un voyage à l'étranger prévu de longue date par le président polonais Karol Nawrocki au Sénégal. À cela s'ajoute le fait que l'opération a eu lieu à la veille d'une importante fête nationale, la Toussaint. Tusk savait qu'à cette période, de très nombreuses personnes seraient en route pour rejoindre leurs proches, en particulier les habitants de Varsovie. Le moment choisi pour cette opération semble donc avoir été soigneusement planifié. Lorsque Nawrocki a été informé des événements survenus à Varsovie pendant son vol aller, il est immédiatement rentré en Pologne. Une fois sur place, il s'est rendu directement à la Cour constitutionnelle, où il s'est frayé un chemin avec détermination à travers le cordon de police et a même bravé les juges constitutionnels fidèles à Tusk pour pénétrer dans le bâtiment. Nous parlons ici d'une tentative visant à empêcher le président d'un pays d'accéder à l'organe constitutionnel par excellence. Des scènes qui en disent long sur les personnes et leurs commanditaires, responsables de cette crise d'État.

Retour en arrière

En 2023, des élections législatives ont eu lieu en Pologne. L'actuel Premier ministre, Donald Tusk, était jusqu'alors l'un des hommes politiques les plus éminents et les plus influents de l'UE et, dans ses actions, un fidèle partisan de la présidente de l'UE, Ursula von der Leyen. En 2023, tout portait à croire que les dirigeants de l'UE avaient envoyé Tusk en Pologne avant tout pour y faire prévaloir les intérêts de l'UE, plutôt que pour en devenir Premier ministre. Dans sa campagne électorale, il avait mis l'accent sur les points suivants : mettre fin au pouvoir du parti « Droit et Justice » (PiS), rétablir l'État de droit et normaliser les relations avec l'UE dans le sens souhaité par celle-ci. Ce dernier point impliquait notamment de revenir sur la réforme judiciaire du gouvernement du PiS. Cela concernait notamment les modalités de nomination des juges à la Cour constitutionnelle polonaise ainsi que le remplacement des juges qui ne répondaient pas aux attentes de l'UE. Il convient de noter que la réforme judiciaire mise en œuvre par le gouvernement du PiS ne faisait pas l'unanimité, mais qu'elle avait été menée dans le respect du droit polonais.

Les résultats des élections de 2023 se présentaient comme suit :

Parti/Alliance	Pourcentage des voix	Sièges	Comparaison avec les dernières élections
Droit et Justice (PiS)	35,38 %	194	41 sièges en moins
Coalition citoyenne (KO)	30,70 %	157	Plus 23 sièges
La troisième voie (Trzecia Droga)	14,40 %	65	Nouveau au Parlement
Nouvelle Gauche (Lewica)	8,61 %	26	23 sièges en moins
Confédération (Konfederacja)	7,16 %	18	Plus 4 sièges

Le taux de participation, qui s'est élevé à 74,4 %, a été le plus élevé depuis 1990.

Tusk est toujours à la tête de la « Coalition des citoyens » et a formé en 2023 un gouvernement de coalition avec la « Troisième Voie » et la « Nouvelle Gauche ». Mais tous ses efforts pour faire annuler la réforme judiciaire se sont heurtés à l'opposition de l'ancien président Andrzej Duda. Ce dernier a renvoyé pour examen les lois qui lui avaient été présentées par Tusk à cette fin, ou a refusé de les signer.

Le nouveau Premier ministre Tusk a ainsi placé ses espoirs dans la victoire de Rafał Trzaskowski lors des élections présidentielles de 2025. Mais Trzaskowski, vice-président du parti de Tusk, la « Coalition citoyenne », a été battu de manière

surprenante et de justesse par l'actuel président Karol Nawrocki, proche du PiS.

Candidat	Soutien politique des partis	Pourcentage des voix
Karol Nawrocki	Soutenu par le parti « Droit et Justice » (PiS)	50,89 %
Rafał Trzaskowski	Soutenu par la « Coalition citoyenne » (KO) au pouvoir	49,11 %

La dimension européenne du scandale

Comme nous l'avons déjà mentionné, Tusk était jusqu'en 2023 un homme politique très influent à Bruxelles. Compte tenu de la politique agressive de l'UE à l'égard de la Russie et du rôle qui y est dévolu à la Pologne, l'impasse concernant la Cour constitutionnelle polonaise revêt une dimension européenne considérable. En effet, on peut tout à fait s'attendre à des surprises de la part d'une cour encline à rendre ses décisions de manière indépendante, sans influence de l'UE.

Il est donc tout à fait concevable que le scénario de cette pièce polonaise n'ait pas été écrit exclusivement à Varsovie. Car les réformes judiciaires exigées par l'UE de la part de la Pologne sont loin de faire l'unanimité dans tout le pays. Le PiS a bel et bien sa propre vision de la Pologne, indépendante de celle de l'UE.

Le vice-président de la Cour constitutionnelle, Bartłomiej Sochański, mal vu par l'UE, a été le rapporteur de l'arrêt fondamental rendu par la Cour constitutionnelle polonaise le 7 octobre 2021 (réf. K 3/21). Dans cet arrêt, la Cour a estimé que certaines interprétations du traité de l'UE par la Cour de justice de l'Union européenne étaient incompatibles avec la Constitution polonaise.

Dans son exposé oral, Sochański a expliqué en substance que la Constitution polonaise se situait, dans la hiérarchie des normes nationales, au-dessus des traités de l'UE. Le droit de l'Union européenne ne prime sur les lois polonaises ordinaires que dans la mesure où la Pologne a expressément transféré les compétences correspondantes à l'Union européenne. Les institutions de l'Union européenne ne peuvent agir en dehors des compétences qui leur ont été transférées et la CJUE ne peut, par sa jurisprudence, passer outre à la Constitution polonaise.

Conclusion

Les conséquences de l'action du Premier ministre polonais Donald Tusk sont considérables. Un pays déjà politiquement divisé, même en l'absence de cette crise, a été plongé encore plus profondément dans la crise. Les trois principales institutions constitutionnelles du pays – le gouvernement, le Parlement et le président – se font mutuellement face dans un climat de profonde méfiance.

Le chef du gouvernement a tenté de priver le président de la République de son pouvoir de décision en matière constitutionnelle. Or, comme dans de nombreux autres États, le président polonais dispose d'une voix prépondérante sur les questions constitutionnelles.

À la suite de l'échec de la nomination de nouveaux membres à la Cour constitutionnelle par Tusk, une partie du Parlement réclame la démission du Premier ministre et la tenue d'élections anticipées. Une démission forcée de Tusk arriverait à un moment inopportun pour les dirigeants de l'UE. En effet, une victoire du PiS, parti critique envers l'UE, serait tout sauf impossible. Le PiS, dirigé par Jarosław Kaczyński, rapprocherait sans doute davantage la Pologne des États-Unis que de l'UE. Mais à quoi ressemblerait alors la politique de l'UE vis-à-vis de la Russie si la Pologne s'orientait davantage vers les États-Unis que vers l'Europe ? Une mise en œuvre d'une politique européenne agressive à l'égard de l'Est est inconcevable sans la Pologne, tant sur le plan économique que militaire. Et sur le plan politique, une Pologne dirigée par le PiS serait un désastre pour l'Ukraine. Le chef du parti, Kaczyński, a clairement déclaré que l'Ukraine « ne peut pas adhérer à l'UE avec le fardeau du bandérisme », et a annoncé qu'il « ferait tout pour empêcher cela » si l'Ukraine ne renonçait pas à la glorification des auteurs du massacre de Volhynie. Le PiS a déjà présenté un projet de résolution parlementaire en ce sens, qui demande au gouvernement de bloquer le processus d'intégration de l'Ukraine dans l'UE.

Je répète la question que j'ai posée plus haut :

Donald Tusk avait-il lui aussi « … pour objectif de prendre le pouvoir dans l'État ou de le conserver » ?

Devant un tribunal, la responsabilité pénale est évaluée à l'aune des quatre questions suivantes :

L'accusé avait-il un mobile pour commettre l'acte ? Avait-il la possibilité de commettre l'acte ? Disposait-il des moyens pour cela ? Et enfin : avait-il la volonté de commettre l'acte ?

ÉTIQUETTES DE L’ARTICLE:

Analyse Tusk, Donald Pologne Union européenne (UE)